



COMMUNIQUE DE PRESSE 02/03/2017

La filière Biogaz-Biométhane s'organise en Auvergne Rhône Alpes



A l'occasion du salon BEPOSITIVE, l'Association Française du Gaz Centre Est, RAEE (agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Auvergne-Rhône-Alpes) et le pôle de compétitivité de la transition énergétique TENERDIS dévoilent la mise en place du dispositif régional d'animation de la filière de production de Biogaz-Biométhane : **Biogaz Génér'Action**

Le 08 mars 2017 à 11h45
Stand Tenerrdis (N° 6K18 H6.2)
Eurexpo Lyon

Le Biogaz et le Biométhane, qu'est-ce que c'est ?

Le Biogaz est une énergie renouvelable produite essentiellement à partir de la méthanisation des déchets agricoles (lisiers, résidus de culture, ...), des déchets des collectivités et des industries agro-alimentaires ou des boues de stations d'épuration, ... Il peut être utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur ou bien être épuré et donc transformé en biométhane pour le rendre totalement compatible avec le gaz naturel. Il peut ainsi être injecté dans les 200 000 km de réseau public de gaz qui dessert 80% de la population française.

La concrétisation de projets de méthanisation sur un territoire bénéficie, dans la durée, à l'ensemble des acteurs impliqués et des citoyens. Elle représente une réponse concrète aux enjeux territoriaux dans les domaines des déchets, de l'énergie, des transports et de l'environnement. Dans une approche d'économie circulaire, cette solution permet de :

- Créer des emplois locaux et non délocalisables à la fois en milieu rural et urbain ;
- Valoriser les réseaux publics d'électricité ou de gaz existants qui acheminent ainsi de l'énergie verte des lieux de production vers les consommateurs ;
- Produire localement un carburant renouvelable : le bioGNV ;
- Générer ainsi de nouvelles synergies entre les acteurs du monde agricole, de l'industrie et des collectivités locales ;
- Contribuer également à apporter une source de revenus stables aux agriculteurs

- Réduire la dépendance énergétique du territoire et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Diminuer l'utilisation d'engrais chimiques par un retour à la terre des matières organiques résiduelles riches en azote et autres minéraux ;

Où en est cette filière ?

En matière de biométhane, la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte a fixé, pour la France, un objectif de 10% de biométhane dans les réseaux de gaz en 2030.

Aujourd'hui, 29 sites injectent du biométhane dans les réseaux en France. En Auvergne-Rhône-Alpes, les 1^{er} sites opérationnels sont la station d'épuration Aquapôle de la Métropole de Grenoble inaugurée en septembre dernier et la station Sioule-Biogaz près de Saint-Pourçain-sur-Sioule dans l'Allier, mise en service en juillet 2015, ou encore très récemment la station d'épuration du SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) à Cran Gevrier en Haute Savoie. D'autres installations d'injection seront opérationnelles dans les prochains mois, notamment à Evian, Veigy Foncenex ou encore à Vienne.

A fin 2018, une quinzaine de sites devraient être en service en région et au moins une centaine au plan national.

Pourquoi mettre en place un dispositif régional d'animation de cette filière ?

L'AFG Centre Est, RAEE et TENERDIS travaillent avec les professionnels du secteur, les collectivités locales, l'ADEME, la Région. Tous convergent sur le fait que cette filière est prometteuse mais qu'elle nécessite d'être consolidée. L'animation mise en place a pour objectif de contribuer à :

- Créer une dynamique auprès des entreprises régionales du secteur ;
- Accroître le nombre de sites de méthanisation et d'injection ;
- Créer à terme près de 1 500 emplois en Auvergne-Rhône-Alpes.

Quelles sont les dispositions concrètes prévues ?

Biogaz Génér'action a vocation à faciliter les échanges entre toutes les entreprises de la filière, que ce soient les bureaux d'ingénierie, les fabricants de matériel, les équipementiers, les exploitants, les financeurs, mais aussi les porteurs de projets, ...

Des premières manifestations matérialiseront en 2017 cette dynamique :

- Evènement business le 13 avril prochain pour favoriser la mise en relation de tous les acteurs
- Montage d'une formation destinée aux porteurs de projets autour de la concertation au 1er semestre 2017 et du financement un peu plus tard ;
- Comité consultatif biogaz en mai 2017 ;
- Journées Techniques Collaboratives « Méthanisation » les 28 et 29 juin 2017 pour favoriser et partager les solutions innovantes.

L'AFG Centre Est regroupe les acteurs de toute la chaîne gazière du producteur à l'utilisateur en passant par le transporteur. Son ambition est de contribuer au développement durable de l'industrie gazière en faisant de l'énergie un atout pour préserver le climat et améliorer la qualité de l'air.

Le pôle de compétitivité de la transition énergétique TENERDIS a pour ambition de favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique, en mobilisant l'ensemble des ressources (industriels, institutionnelles, académiques et scientifiques).

RAEE, agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, conseille les collectivités et les acteurs des territoires en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et de mise en pratique du développement durable. C'est un lieu d'expertise, de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques et associatifs de la région concernés par les questions d'énergie et d'environnement. Elle est active dans le champ du biogaz depuis l'année 2000.

Contacts Presse :

Tenerdis : Nathalie Maraninchi – 04 76 54 46 39

(nathalie.maraninchi@tenerdis.fr)

RAEE : Sabine Berthaud – 04 78 37 29 14 (sabrine.berthaud@raee.org)

AFG Centre Est : Christian Blazy – 06 17 91 73 21 (christian.blazy@grdf.fr)